

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de D. DE SAEGER
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 8F/08
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.2043/s.430
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Fripiers 13. Transformation d'une devanture commerciale.
Demande de permis d'urbanisme.
(Dossier traité par : K. Tieberghien)

En réponse à votre lettre du 26 février 2008 sous référence, réceptionnée le 28 février 2008, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée en sa séance du 5 mars 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble du cœur historique de la ville, situé dans la zone de protection de l'ensemble classé formé par les maisons entourant l'église Saint-Nicolas ainsi que dans la zone tampon entourant la Grand-Place, patrimoine mondial.

L'immeuble a subi des transformations assez conséquentes au niveau de la moitié inférieure de sa façade (rez + 1^{er}) et donc de la devanture commerciale dont l'expression actuelle est assez pauvre. Le projet porte sur un remodelage de cette devanture et prévoit :

- de déplacer l'entrée actuelle du centre vers la gauche de la devanture ;
- de placer une porte d'entrée entièrement en verre sécurit
- de replacer, sous la vitrine, une allège en pierre blanche,

Bien que l'expression de la devanture prévue par le projet ne soit pas plus qualitative que l'existante, la Commission estime que le placement d'une allège en dur sous la vitrine est une intervention positive qui permettra de donner une meilleure assise visuelle et matérielle à la façade.

Si elle ne s'oppose pas à la demande, elle estime toutefois que l'aspect de la vitrine et de la porte gagnerait à être amélioré et qu'il conviendrait également de réduire la diversité des châssis présents aux différents étages de la maison afin de favoriser leur harmonisation et de rendre à la façade plus de cohérence. Cét effort serait d'autant plus appréciable que la maison se situe en plein cœur historique de la ville et dans un contexte d'une qualité patrimoniale exceptionnelle.

Dans ce sens, il conviendrait, par exemple, de doter la porte d'entrée d'une allège et/ou ou d'une baie d'imposte afin de lui donner des proportions plus adéquates, etc.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sybille Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans